

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

L'AN DEUX MIL DIX, LE VINGT DEUX MARS, A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BERTRAND CLAUDEVILLE, MAIRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 16 MARS 2010

**PRESENTS:** MM. CLAUDEVILLE B, JAMET B., MOISAN, HAMONIAUX, Mmes RENAULT, CONTIN, PETIT, LEROUX, MM. ROBERT A., GOUPIL (arrivé à 20h15), Mme VOISIN, Mme HERRY (arrivée à 20h30 absente à la 1<sup>ère</sup> affaire), M. ROBERT G., M. JAMET JY, M BAUX.

**EXCUSES:** Mmes LEMOINE et BOIVIN dont procuration remise à M. JAMET et Mme PETIT

**ABSENT:** Mme AOUTIN, Mme LE TIEC,

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Gaël ROBERT

### AFFAIRE N° 01

#### EXERCICE BUDGETAIRE 2010 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal vote à 15 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) les subventions communales, versées aux associations et organismes divers, inscrites au budget primitif de l'exercice 2010 de la commune. Le paiement de la subvention sera réalisé sous réserve d'une demande de subvention écrite adressée à Monsieur le Maire.

### AFFAIRE N° 02

#### FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2010 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux des trois taxes ménages de l'exercice 2009; Fixe, à titre prévisionnel, la somme de 799 367 euros, pour montant des impôts directs locaux à recevoir au titre de l'année 2010 et maintient les taux des impositions à :

- Taxe d'habitation	11,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,82 %

### AFFAIRE N° 03

#### FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2010 DE LA COMMUNE DU CAMPING ET DU CICA DES ALLEUX

Le conseil municipal vote 16 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) les budgets primitifs de l'exercice 2010 (budget général et budgets annexes) qui s'équilibrent toutes sections confondues.

### AFFAIRE N° 04

#### AFFAIRES FONCIERES - ZONE D'ACTIVITES COMMERCIALES DE DOMBRIAND 1 - RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS VOIRIE ET ESPACES VERTS ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable pour la rétrocession de la voirie et des espaces verts pour les parcelles situées sur la zone d'activités commerciales de DOMBRIAND 1 ; Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte de cession auprès de Maîtres LEVOYER et VILLIN, Notaires à DINAN et disent que les frais d'actes correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

### AFFAIRE N° 05

#### REVISION SIMPLIFIEE DU PLU - ENQUETE PUBLIQUE REGLEMENTAIRE RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les membres du conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention (J. BAUX) annulent la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2009 (affaire n° 2) et adoptent les conclusions du rapport d'enquête de Monsieur le Commissaire Enquêteur, acceptent les modifications apportées au plan local d'urbanisme de la Commune de TADEN suite à la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. La délibération approuvant la révision simplifiée du P.L.U. fera l'objet des mesures de publicité et d'information. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**AFFAIRE N° 06**

**MODIFICATION DU PLU - ENQUETE PUBLIQUE REGLEMENTAIRE - RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Les membres du conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) annulent la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2009 (affaire n° 2), adoptent les conclusions du rapport d'enquête de Monsieur le Commissaire Enquêteur et acceptent les modifications apportées au plan local d'urbanisme de la Commune de TADEN. La présente délibération approuvant la modification du P.L.U. fera l'objet des mesures de publicité et d'information. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**AFFAIRE N° 07**

**ALIMENTATION BASSE TENSION - ZONE D'ACTIVITE DE DOMBRIAND 2  
PROPOSITION FINANCIERE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'alimentation basse tension de la Z.A. de DOMBRIAND 2, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 12 000 euros H.T. et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique » et autorise le Syndicat Départemental d'Electricité à répercuter la dépense correspondante aux travaux auprès de la SARL DOMBRIAND, dans le cadre d'un projet urbain partenarial (P.U.P.).